

## **Intervention de l'intersyndicale des Douanes ( CGT, SND FO, SOLIDAIRES)**

Nous avons alerté à plusieurs reprises le CHS sur la façon inadmissible dont a été menée la restructuration des services douaniers en Bretagne. La réponse faite par le Directeur des Douanes de Bretagne au Président du CHS a consterné les agents. Le directeur ne tient compte ni du désarroi moral des collègues restructurés, ni du stress grandissant lié aux pressions iniques qui touchent tous les services douaniers de Bretagne. Certaines précisions voire même rectifications s'imposent...

Pourquoi un courrier daté du 15 décembre n' a été communiqué aux OS que le 25 mars ? TROIS mois de réflexion et TROIS mois de transmission...

### **UN ARGUMENTAIRE FALLACIEUX**

Le DR souligne la faible efficacité des services douaniers. C'est un argumentaire souvent utilisé bien que fallacieux. Cette analyse est tronquée : elle ne tient pas compte des missions prioritaires de cette période ( retraits de fruits et légumes de l'Union Européenne).

Les nombreuses restrictions de contrôle mises en place n'ont pas été sans conséquence sur les résultats (les interdictions de contrôle dans les trains, à la gare, sur les navires de commerce ou en synergie avec les spécialistes du renseignement douanier...). Pour des raisons d'économie, certaines amplitudes horaires sont interdites. On diminue les moyens et on s'indigne du manque de résultats.

La direction justifie le redéploiement de ses effectifs par un renfort sur des unités situées sur les grands axes. Dix postes ont été transférés à St Brieuc, sans qu'à l'origine ces affectations découlent de prérogatives de la Direction. Pourtant on apprend déjà la fermeture prochaine de trois postes sur la résidence de St Brieuc. Les agents, déjà traumatisés par la fermeture de la Brigade de Lannion, sont très inquiets pour l'avenir.

### **UN NON RESPECT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Contrairement à ce qui est écrit, le protocole d'accompagnement social n'a pas été respecté : aucun entretien individuel avant le CTP. Les agents ont fait seuls la démarche de solliciter l'assistante sociale ainsi que le médecin de prévention.

Le courrier cité en référence proposant une aide au logement avait pour conclusion la consigne de ne pas oublier de déposer la demande de mutation avant la date fatidique (aucune suite favorable n'a été donné à la demande de logement d'un agent).

L'accompagnement social ne se réduit pas uniquement à une indemnité de délocalisation ni à de beaux discours d'affichage ou d'intentions.

Ce préambule un peu long met en évidence l'augmentation du risque routier et des risques psychosociaux pour les agents. Ces dangers sont aujourd'hui occultés par l'Entité Régionale.

### **Risque routier :**

Les agents des brigades sont amenés dans le cadre de leurs missions de surveillance et de contrôle à se déplacer sur des distances importantes ( entre 70 et 150 km par service). A ces impératifs de service, il faudra ajouter un minimum de 140 km (voire 280 km en cas de vacations de nuit) soit un

total de 420 km sur deux jours pour le trajet domicile-travail au moins une fois par semaine. Ce trajet dans des conditions hivernales défavorables augmentera considérablement le risque routier. Nous tenons à rappeler que pour des raisons familiales, de prêts immobiliers ou d'emploi du conjoint, certains collègues ne peuvent déménager.

Les agents d'encadrement auront-ils toute la latitude nécessaire pour prendre en compte cette particularité dans l'élaboration de la côte de service ? Pourront-ils adapter les équipes afin de rendre le co-voiturage réalisable avec des horaires de service compatibles avec ces circonstances de vie particulières ? Cela avait déjà été évoqué en CHS. Qu'en est-il ?

### **Risque psychosocial :**

Déjà bien malmenés par cette restructuration, les agents subissent des pressions liées à la politique de résultats. Ce management conduit à une dégradation des conditions de travail et à une augmentation du stress. Il est anormal que les agents subissent seuls les conséquences de choix stratégiques sans que les décideurs ne soient jamais redevables.

Nous considérons que le risque psychosocial englobe aussi le stress généré par les provocations et intimidations verbales régulières de l'Entité Régionale. Ces débordements doivent cesser!

La mise en évidence de ces risques n'apporte pourtant pas de solution. Les agents voient se dégrader leurs conditions de travail et doivent s'adapter en permanence aux nouveaux courants de fraude . La hiérarchie demande plus de résultats avec moins de moyens. L'absence de prise en compte de ces risques légitimes témoigne d'un certain désintérêt ! L'absence de l'ACMO aux réunions CHS est révélatrice du manque d'attention porté aux conditions de travail des douaniers.

Quelle propositions faire à ces agents ? Doit-on attendre un drame ( accident de la route, suicide, maladie...) pour que la Direction réagisse ?